

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

=====

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**PLAN NATIONAL TRIPARTITE DE
LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA DANS LE
MONDE DU TRAVAIL EN GUINEE**

Janvier 2003

SOMMAIRE

I. STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES PAR DOMAINES D'INTERVENTION.....	03
II. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	05
1. Dispositif institutionnel.....	05
2. Suivre et évaluation.....	06
III. ESTIMATION BUDGETAIRE.....	06

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'action CNTG

Annexe 2 : Négociations Collectives, APB-FESABAG, 2002

I. STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES PAR DOMAINE D'INTERVENTION

L'objectif général est de limiter la propagation du VIH/SIDA chez les travailleurs (secteur formel et économie informelle) et leurs familles et réduire l'impact de la maladie sur le plan social, économique et de l'emploi.

Stratégie 1.: Mobilisation des partenaires sociaux (gouvernement, employeurs et travailleurs) et des travailleurs de l'économie informelle afin de renforcer leur capacité pour la prévention du VIH/SIDA dans le monde du travail, basée sur une compréhension de la maladie et de son impact.

Activités:

1. Développer et mettre en oeuvre de programmes d'éducation et de formation- incluant la formation des formateurs- la préparation des modules et matériel pouvant être incorporer dans le programme déjà existant (par exemple: programme santé et sécurité au travail) et les programmes d'éducation qui couvrent l'évaluation et la gestion de risques du secteur formel et informel ;
2. Elaborer et mettre en oeuvre des programmes spéciaux visant les groupes les plus vulnérables tels que les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs migrants et les travailleurs en milieu rural, les travailleurs réfugiés ;
3. Dynamiser les structures tripartites de consultation ;
4. Effectuer les plaidoyers à tous les niveaux et faire prendre conscience de la gravité des effets sociaux et économiques du VIH/SIDA et de ses implications.

Stratégie 2: Amener les entreprises de plus de 50 travailleurs à disposer d'un programme de lutte contre le SIDA en milieu de travail.

Activités:

1. Renforcer la collaboration avec le Conseil national du Patronat Guinéen et les centrales syndicales ;
2. Sensibiliser les employeurs sur l'impact socio-économique du VIH/SIDA au niveau de l'entreprise ;
3. Promouvoir le dialogue social en incluant les questions de VIH/SIDA dans les conventions collectives ;
4. Mener des campagnes de sensibilisation dans le monde du travail ;
5. Concevoir et mettre en place un plan d'action visant les entreprises pour encourager la prévention du VIH/SIDA et lutter contre la discrimination des travailleurs infectés ou affectés par le VIH/SIDA ;
6. Mettre en place un programme de formation des formateurs (travailleurs et employeurs) pour la mise en oeuvre du plan d'action élaboré ;
7. Mettre en place et dynamiser les comités d'hygiène, sécurité et santé au travail ;

Stratégie 3. : Promotion de l'accès et de l'extension de la protection sociale afin d'y inclure l'accès au traitement et à l'appui psychosocial et économique

Activités:

1. Promouvoir le dialogue social sur la prise en charge des travailleurs vivant avec le VIH/SIDA (y compris l'accès au x anti-retroviraux) ;
2. Mener des campagnes de sensibilisation en vue de promouvoir le dépistage volontaire et confidentiel du VIH sur le lieu du travail ;
3. Effectuer une étude pour adapter et améliorer le code de la sécurité sociale ainsi que les prestations de la CNSS en tenant compte de l'épidémie du VIH/SIDA ;
4. Promouvoir les systèmes de mutuelles de santé et de coopératives ainsi que les activités génératrices de revenus pour favoriser l'accès au traitement ;
5. Organiser les plaidoyers auprès des autorités pour l'extension de la protection sociale des travailleurs infectés ou affectés par le VIH/SIDA ainsi que leur famille.

Stratégie 4. : Protection des droits des travailleurs

Activités:

1. Promouvoir la déclaration des principes de l'OIT sur les droits fondamentaux au travail ainsi que la ratification et la mise en œuvre des conventions n°155 et n° 161 ;
2. Vulgariser, disséminer mettre en œuvre le Recueil des Directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail ;
3. Organiser la formation des inspecteurs du travail, des juges des tribunaux du travail, des responsables syndicaux, les membres du comité d'hygiène et santé et d'autres secteurs de la communauté juridique sur le VIH/SIDA ;
4. Organiser les plaidoyers auprès des autorités en vue de réviser et harmoniser la législation du travail pour l'élimination de la discrimination base sur le statut sérologique sur le VIH.

Pour chaque stratégie et action prioritaire il est prévu des résultats attendus, des activités à mener et des indicateurs de performance présentés à travers le cadre logique.

II. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La conception et la mise en œuvre de ce Programme reposent sur une approche intégrée, participative et qualitative :

- Approche intégrée : le Programme s'adresse aux hommes et aux femmes qui exercent une activité professionnelle. Il sera ainsi un prolongement des actions menées dans le cadre du Plan National de Lutte contre le VIH/SIDA dont il constituera un volet spécifique puisque s'adressant au monde du travail ;
- Approche participative : Les travailleurs, les employeurs et le gouvernement, qui constituent la cible du Programme, seront pleinement associés à la conception et à la réalisation des programmes de sensibilisation, d'information et de formation sur le VIH/SIDA. Ce qui serait de nature à faciliter la réceptivité et l'acceptabilité des messages qui leur seront destinés. Les organisations d'employeurs et de travailleurs, la société civile, y compris les associations des personnes vivant avec le VIH/SIDA, et les organisations de l'économie informelle seront également associées dans la définition et la gestion des orientations du Programme ;
- Approche qualitative : les activités du programme permettront aux travailleurs de protéger et de promouvoir les droits des travailleurs et d'atténuer l'impact du VIH/SIDA sur sa famille et la communauté. Elles permettront ainsi aux employeurs et à la collectivité nationale de disposer de ressources humaines saines et en mesure de contribuer au développement national.

La mise en œuvre du Plan d'Action sera effective dès la disponibilité des ressources à partir de 2003. La prise des actes nécessaires au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique se fera en consultation avec les partenaires sociaux.

1. Dispositif institutionnel

a) Durée du Plan d'Action

La durée de mise en œuvre du Plan d'Action est de cinq (5) années avec une répartition annuelle des activités conformément aux descriptions ci-dessous.

b) Organisation et gestion du Plan d'Action

Le Plan d'action est une composante du Cadre Stratégique National 2003–2007 de lutte contre le VIH/SIDA du Gouvernement de la République de Guinée. Il est placé sous la tutelle du Ministre de l'Emploi et de la Fonction Publique. **Un Comité national tripartite de lutte contre le VIH/SIDA en Milieu du travail**, composé des représentants du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, des travailleurs et des employeurs, est mis en place et constitue le cadre d'orientation et d'exécution des activités. Ce Comité constitue également le Point focal du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique auprès du Comité National de lutte contre le VIH/SIDA. Le financement du Plan d'Action sera assuré par l'Etat, les employeurs et les partenaires au développement.

2. Suivi et évaluation

Le suivi consistera à observer et à vérifier le déroulement de l'activité prévue dans le plan de travail. Il se fera au fur et à mesure que les activités se déroulent sur le terrain. A cet effet, la coordination préparera trimestriellement et soumettra à l'appréciation du Comité sectoriel l'ensemble des documents afférents à l'exécution des activités programmées.

L'évaluation consiste à vérifier si les activités prévues ont été menées, à apprécier la pertinence et l'impact de ces activités en rapport avec les objectifs fixés et à identifier les contraintes ayant pesés sur le déroulement des activités. Elle se fera :

- au démarrage : pour apprécier la situation de départ ;
- à mi-parcours : au bout de trente 30 mois pour apporter les correctifs éventuellement nécessaires;
- à la fin : pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs.

Il est prévu une évaluation interne et externe.

III. ESTIMATIONS BUDGETAIRE

Le Plan d'Action coûtera au total 6.000.000.000 FG Soit 3.000.000 Dollars US (au taux de 1 \$ US = 2.000 FG).

Les besoins de financement annuels seront :

Première année : 1.437.264.000 francs guinéens.

Deuxième année : 608.664.000 francs guinéens

Troisième année : 1.331.728.000 francs guinéens

Quatrième année : 609.264.000 francs guinéens

Cinquième année : 684.664.000 francs guinéens